

---

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 15

**Présents :** 9

**Votants:**  
11

**Séance du 11 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 04 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

**Sont présents:** PAGLIARI Armand, TE DUNNE Christophe, BECK Jean Marie, ANTOINE Michel, BUVET Robert, FORIN Jérôme, BOULET Julie, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne

**Représentés:** LEDERLE Myriam, MOUMNI-TRAUSCH Audrey

**Excuses:** MAGNETTE Jennifer, EHLINGER Céline

**Absents:** GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc

**Secrétaire de séance:** TE DUNNE Christophe

---

**1- Subventions naissances- 20220711DCM01**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention naissance de 50.00 € à l'occasion de la naissance de :

- Anaëlle LEROUGE née le 22.06.2022
- Léon MORLOT né le 30.06.2022

**2-Subvention : Plan de financement cuves enterrées SDS-20220711DCM02**

M le Maire présente le plan de Financement pour la mise en place de cuves enterrées pour la récupération des eaux de pluies de la salle des sports. Ce projet fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'opération et approuve le projet de financement ci-dessous. Il sollicite des subventions au titre des concours financiers du Département et de l'Agence de l'eau tel qu'il apparaît au plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

**Dépenses****Recettes**

Nature des dépenses principaux postes	Montant en € HT	Ressources	Montant	% du HT
1- Travaux	50 000€	Autofinancement :		
		Total commune	10 000€	20 %
		<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
		Agence de l'eau	15 000€	30%
		Département	25 000€	50%
		Total aides publiques	40 000€	80%
Total (Coût global de l'opération)	50 000€	Total des recettes	50 000€	100,00 %

**3- Subvention de rentrée 2022-2023 aux adhérents pagnotins à des associations sportives- 20220711DCM03**

M le Maire présente aux membres de son conseil municipal une idée d'action sociale afin d'aider les associations et d'inciter les pagnotins à s'inscrire aux associations sportives du village.

Il propose de verser 10€ dès l'inscription d'un pagnotin résidant dans un club sportif du village pour l'année 2022-2023. Les Associations délivreraient une liste des inscrits pagnotins et la Commune reverserait le montant directement aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette mesure d'aide pour la rentrée 2022-2023.

## **4- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable RPQS 2021- 20220711DCM04**

### **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à PAGNY-SUR-MEUSE, le maire,

## 5- Questions et Informations diverses

Chapelle de Massey : signature de la convention avec la Fondation du patrimoine ce jeudi 7 juillet. les informations pour les dons sont en ligne sur le site Internet de la Mairie. Une information sur l'application City All a été lancée également. Un rappel sera fait en septembre.

M le Maire ajoute qu'il rédigera un courrier vers Mme la Sous-Préfète concernant l'absence de subventions pour la chapelle de Massey.

Fin de séance 20h00

<b>PAGLIARI Armand</b>		<b>TE DUNNE</b> Christophe	
<b>GUERIN Sylvine</b>	absente	<b>M A G N E T T E</b> Jean-Marc	Absent
<b>MAGNETTE Jennifer</b>	Excusée	<b>BECK Jean-Marie</b>	
<b>ANTOINE Michel</b>		<b>BUVET Robert</b>	
<b>FORIN Jérôme</b>		<b>LEDERLE Myriam</b>	Représentée par <b>BOULET Julie</b>
<b>BOULET Julie</b>		<b>EHLINGER Céline</b>	Excusée
<b>MOUMNI-TRAUSCH Audrey</b>	Représentée par <b>BOULET Julie</b>	<b>TOURET Bernard</b>	
<b>LAFFAILLE Jocelyne</b>			